



# COP Territoriale saison 3 : simplifier, fédérer, agir

Une planification écologique davantage  
granulaire, claire et accessible, au  
service de projets locaux concrets

14/01/2026

Because our **impact** matters

# Table des matières

1.	INTRODUCTION .....	2
2.	UN BILAN CONTRASTE : UNE FORTE MOBILISATION DES REGIONS LORS DES DEUX PREMIERES SAISONS DE COP, MAIS DES PREOCCUPATIONS QUI SE MANIFESTENT POUR LA SUITE.....	3
2.1	LA 1 <sup>ERE</sup> SAISON DES COP : UNE GRANDE MOBILISATION QUI S'EST TRADUITE PAR LA PUBLICATION DE FEUILLES DE ROUTE DANS TOUTES LES REGIONS .....	3
2.2	UNE 2 <sup>EME</sup> SAISON DE COP DEDIEE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ACCUEILLIE AVEC UN NIVEAU D'ENTHOUSIASME VARIE SELON LES TERRITOIRES .....	5
3.	2026, LE LANCEMENT DE LA SAISON 3 DES COP : UNE OPPORTUNITE DE REFONDATION POUR RENFORCER L'ADHESION DES TERRITOIRES .....	7
3.1	UNE GRANDE AMBITION DU SGPE FACE A DES TERRITOIRES QUI RESTENT ENCORE A CONVAINCRE.....	7
3.2	UNE 3 <sup>EME</sup> SAISON QUI DEVRA APPORTER SIMPLIFICATION, LISIBILITE ET PREVISIBILITE POUR VERITABLEMENT OUTILLER LES TERRITOIRES .....	9
4.	CONCLUSION .....	10



# 1. Introduction

Pour mettre en œuvre la transition écologique dans les territoires français, l'exercice de planification est incontournable : il s'agit de permettre à chaque acteur et à chaque secteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques nationaux, tout en prenant la mesure du niveau de contribution attendu au regard de l'effort collectif : **cadrer, anticiper, mobiliser, outiller**, mais aussi **projeter les consciences et rendre possible un futur désirable** pour toutes et tous, c'est aussi ce que doit permettre cet exercice. Si le Secrétariat Général à la planification écologique (SGPE) se doit d'assurer la cohérence et la lisibilité des stratégies nationales à décliner dans les territoires, se sont bien les collectivités qui sont en charge de leur mise œuvre au plus près du terrain. Ces dernières, en tant qu'autorités de proximité, jouent un rôle déterminant dans l'opérationnalisation des politiques de transition.

Afin d'accélérer la dynamique de territorialisation de cette planification écologique, les Conférences des Parties (COP) territoriales ont été lancées en fin d'année 2023 par le gouvernement. Co-présidées par le préfet de région et les Conseils Régionaux, ces COP représentent une démarche inédite à l'échelle des territoires, ayant pour objectif de définir régionalement des leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES), de préservation de la biodiversité et des ressources. Plus largement, cet exercice doit permettre l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique dans un plan d'action régionalisé voire départementalisé, en mobilisant l'ensemble des acteurs des territoires. Une première saison a vu le jour en 2024, axée sur les leviers de décarbonation principalement, puis une seconde saison en 2025 ciblant la thématique de l'adaptation au changement climatique. Récemment, c'est finalement **une 3<sup>ème</sup> saison des COP** qui a été annoncée **pour l'année 2026**, après les élections municipales, et dont l'ambition est de descendre à l'échelle des communes et de intercommunalités

Porteuses d'opportunités pour les territoires, ces COP territoriales présentent également un certain nombre de **défis** pour ces derniers, tant en matière d'ingénierie que d'articulation avec les démarches existantes. S'il est possible aujourd'hui d'esquisser un premier bilan de cette démarche, il est également important de rappeler le contexte politico-économique actuel dans lequel elle s'insère pour la poursuite des travaux engagés : niveaux d'avancements et d'appropriation hétérogènes, essoufflement de certains élus, mais aussi le flou politique, budgétaire et réglementaire au niveau national.

De l'avancée dans les territoires aux enjeux de cette 3<sup>ème</sup> saison de COP fraîchement annoncée, l'équipe « secteur public » d'I Care By BearingPoint analyse les paramètres structurants et les conditions de réussite pour davantage de territorialisation de la planification écologique à travers l'exercice des COP, en donnant à voir l'ambition du SGPE mais aussi les attentes et le vécu de cette démarche du point de vue des territoires.

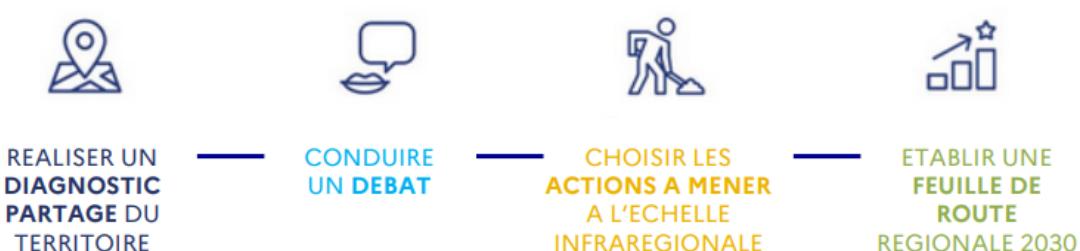


## 2. Un bilan contrasté : une forte mobilisation des régions lors des deux premières saisons de COP, mais des préoccupations qui se manifestent pour la suite

Les deux premières saisons des COP ont suscité une mobilisation remarquable des acteurs des territoires (collectivités, acteurs du monde économique et de la société civile...), révélant un engagement fort et des avancées significatives. Cette dynamique met également en lumière des attentes et des points d'amélioration, ouvrant la voie à une évolution constructive pour les prochaines étapes, la 3<sup>ème</sup> saison en particulier.

### 2.1 La 1<sup>ère</sup> saison des COP : une grande mobilisation qui s'est traduite par la publication de feuilles de route dans toutes les régions

C'est le 14 novembre 2023 que s'est ouverte la première COP territoriale à Metz, en région Grand Est, en présence du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu<sup>1</sup>. L'objectif était dès lors clair : lancer le maximum de COP d'ici la fin de l'année 2023 afin d'engager une discussion à l'échelle du territoire et d'aboutir à des plans d'actions opérationnels d'ici l'été 2024. Concrètement, la démarche a été déclinée en six grandes thématiques, en écho à la stratégie de planification écologique nationale<sup>2</sup> : mieux se loger, mieux se déplacer, mieux se nourrir, mieux produire, mieux consommer et mieux préserver. Au sein de chaque région, ont été déployés des groupes de travail dédiés afin d'entamer une réflexion sur la régionalisation des quelques 50 leviers d'action identifiés par le SGPE, en mettant en œuvre les étapes suivantes.



*Les 4 étapes de la COP régionale pour réussir la décarbonation et la protection et restauration de la biodiversité, telles que définies par le SGPE*

<sup>1</sup> Article de la Banque des territoires - [Planification écologique : top départ des COP régionales dans le Grand Est](#)

<sup>2</sup> La planification écologique - [La planification écologique - France Nation Verte | info.gouv.fr](#)



Si le cadre était identique pour toutes les régions, chacune était libre de s'organiser selon ses propres particularités, son niveau d'avancement et ses priorités stratégiques locales. En ce sens, l'enjeu de ces COP était bien, en théorie, de s'intégrer dans la lignée d'une dynamique régionale existante et de capitaliser sur les actions déjà lancées. Certaines régions étaient d'ailleurs précurseurs en la matière, à l'instar de la Région Bretagne qui avait initié dès 2017 la « Breizh Cop<sup>3</sup> » ; de la Région Centre-Val-de-Loire depuis 2019 avec à la clé la signature d'un premier accord régional en faveur du climat ou plus récemment encore la Région Grand Est qui avait lancé en 2023 sa propre démarche « Grand Est Nation verte ». Pour d'autres régions, l'exercice était plutôt nouveau.

A l'issue de cette saison, toutes les régions métropolitaines ont abouti à une feuille de route régionale structurée autour des grands enjeux de la planification écologique. Certaines régions, comme le Grand Est, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie, et la Nouvelle-Aquitaine, ont même consolidé des documents très opérationnels, alimentés par des milliers d'actions recensées dans les territoires. D'autres régions – comme la Bretagne ou certains territoires ultramarins – ont avancé à un rythme légèrement décalé, sans être en retrait de la démarche. Sans nul doute, la mobilisation a été massive pour cette première saison. Les écarts entre régions portent ainsi aujourd'hui moins sur l'existence d'une feuille de route que sur le degré d'appropriation territoriale, de suivi opérationnel et d'engagement pour la suite de l'exercice.

**I Care a accompagné la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans sa COP territoriale en assurant le pilotage et la coordination de la démarche de planification écologique.**

*La mission a consisté à structurer l'état des lieux, à animer plus de 25 ateliers de travail et à guider les acteurs pour identifier et prioriser 6 secteurs clés d'action, avec une déclinaison départementale. La feuille de route régionale 2024-2030 identifie 26 défis prioritaires et prévoit 100 actions concrètes à mettre en œuvre rapidement pour réussir la transition écologique, en cohérence avec les objectifs nationaux. Ces actions couvrent principalement la réduction des émissions de GES mais également la préservation de la biodiversité et des ressources ainsi que l'adaptation des territoires (sujet davantage creusé lors de la seconde saison de COP).*

<sup>3</sup> Breizh Cop : toute la Bretagne s'engage pour le climat - [Breizh COP : toute la Bretagne s'engage pour le climat ! · Région Bretagne](#)



## 2.2 Une 2<sup>ème</sup> saison de COP dédiée à l'adaptation au changement climatique accueillie avec un niveau d'enthousiasme varié selon les territoires

La deuxième saison des COP régionales a été motivée par la publication du troisième *Plan national d'adaptation au changement climatique* (PNACC3)<sup>4</sup> en mars 2025 et par la définition, via la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), d'un scénario à +4°C en 2100 pour la France. Dès lors, la nécessité de décliner cette stratégie dans les territoires s'est imposée, afin de pouvoir véritablement penser et prioriser les enjeux d'adaptation localement, mais aussi d'identifier des actions territorialisées à intégrer dans toutes les politiques publiques locales - en complément du volet atténuation travaillé en 2024. En outre, les effets du changement climatique étant très localisés et nécessitant la mise en place d'actions tombant dans le champ de compétence des communes et des EPCI, l'enjeu de cette deuxième saison de COP était de permettre un travail « plus fin »<sup>5</sup>, en mobilisant davantage l'échelon infrarégional.

Dans la plupart des régions, cette 2<sup>ème</sup> saison s'est appuyé sur la feuille de route d'atténuation existante, afin de **l'enrichir d'un volet adaptation formalisé**, en mobilisant largement préfets de département, conseils départementaux et intercommunalités, mais aussi acteurs socio-économiques, scientifiques et associatifs. Les travaux devaient notamment permettre l'appropriation des projections climatiques, la réalisation de cartographies des vulnérabilités, et une réflexion sur les leviers d'adaptation dans les politiques sectorielles des territoires (urbanisme, mobilités, agriculture, forêt, eau, santé, tourisme...). Aujourd'hui, plusieurs régions sont déjà dans une phase avancée de cette deuxième saison (Occitanie, Normandie, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes...) avec des COP adaptation tenues en 2025. Dans d'autres régions, cette deuxième saison est lancée ou programmée, mais reste en phase de diagnostic et de concertation, en articulation avec les Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)<sup>6</sup> ou les dispositifs de gestion des risques naturels.

Toutefois, la reconduite de cette démarche de territorialisation de la planification écologique via les COP a aussi pu susciter des frustrations localement. Pour comprendre cette réception contrastée, il est essentiel de revenir brièvement sur les dynamiques et tensions apparues à l'issue de la première saison en 2024, qui en constituent le terreau. Ainsi, si la première saison des COP a permis une mobilisation inédite, elle a également révélé des réceptions très hétérogènes entre les régions. Comme le montre un rapport paru en novembre 2024

---

<sup>4</sup> Présentation du PNACC 3 - [Présentation du Plan National d'Adaptation du Changement Climatique | Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#)

<sup>5</sup> Article de la Banque des Territoires - [Planification écologique : saison 2 pour les COP régionales](#)

<sup>6</sup> Les Contrats pour la réussite de la transition écologique - [La planification écologique - France Nation Verte | info.gouv.fr](#)



conjointement publié par l’Ecole Urbaine de Sciences Po et la Caisse des Dépôts sous la direction de l’enseignant chercheur Nicolas Portier<sup>7</sup>, les régions se sont mobilisées selon des postures très différentes – du partenariat proactif à la passivité bienveillante, jusqu’à une posture de questionnement à l’égard de l’Etat – en raison notamment de signaux nationaux sur des enjeux environnementaux parfois contradictoires qui ont pu perturber l’installation des COP et de leurs groupes de travail. Ces divergences ont également été accentuées par un sentiment diffus de « page blanche » imposée par l’Etat, parfois perçu comme ignorant les stratégies existantes, et matérialisé par des réunions d’installation jugées trop descendantes ou formelles, sans réelle appropriation politique locale. Plusieurs divergences politiques parallèles (Zéro Artificialisation Nette, déclinaison des objectifs de développement des énergies renouvelables dans les territoires...) ont également pu impacter la démarche, et, de fait, crispé certains exécutifs régionaux et infrarégionaux.

Dans un rapport dédié à la Transition Ecologique rendu public en septembre 2025<sup>8</sup>, la Cour des Comptes confirme cette lecture mitigée en soulignant un processus souvent vécu comme descendant, une hétérogénéité forte de l’implication régionale, et une opérationnalité encore incertaine des feuilles de route, dont la portée reste limitée faute de moyens, de transparence et d’articulation claire avec les instruments existants. Dans ce contexte, le lancement de la deuxième saison des COP a parfois ravivé ces ressentis : pour certains territoires, il a donné le sentiment d’une nouvelle saison pressée d’avancer sans bilan stabilisé de la 1<sup>ère</sup>, pour d’autres, il a renforcé l’impression d’une démarche méthodologiquement exigeante mais institutionnellement fragile. Ainsi, si l’intérêt des outils produits par le SGPE est largement reconnu, le lancement d’une 2<sup>ème</sup> saison a pu exacerber des attentes fortes nées du premier cycle et mis en lumière la nécessité d’une planification coconstruite et plus lisible entre l’Etat et ses territoires, mais aussi mieux articulée aux dynamiques régionales existantes. Néanmoins, la thématique de l’adaptation au changement climatique (thème central de cette 2<sup>ème</sup> saison) s’impose aujourd’hui comme un objectif partagé par tous les territoires, au-delà des différences de contexte ou de rythme. Ce constat commun de la nécessité d’agir permet de fédérer.

---

<sup>7</sup> « La planification écologique au défi de la territorialisation », Rapport intermédiaire publié en novembre 2024 - [Rapport intermédiaire Planification écologique 2024.pdf](#)

<sup>8</sup> « La Transition écologique », Rapport public thématique de la Cour des Comptes, publié en septembre 2025 - [Rapport public thématique La transition écologique](#)





Photo prise le 19 décembre 2025 par I Care lors de la 2<sup>ème</sup> saison de COP en Auvergne Rhône-Alpes

### 3. 2026, le lancement de la saison 3 des COP : une opportunité de refondation pour renforcer l'adhésion des territoires

#### 3.1 Une grande ambition du SGPE face à des territoires qui restent encore à convaincre

Le 27 novembre 2025, le Ministre délégué chargé de la transition écologique, Monsieur Mathieu Lefèvre, a confirmé le lancement d'une saison 3 des COP en 2026 après la tenue des élections municipales et du potentiel renouvellement des exécutifs. Le cap de cette nouvelle saison est clair : il s'agit de descendre l'exercice de planification à l'échelle des communes et des intercommunalités. Cette annonce est intervenue lors d'une table ronde<sup>9</sup>, organisée à

---

<sup>9</sup> Programme détaillé et replay de la table ronde du 27/11/25 à l'Assemblée nationale - [Quelles perspectives pour la planification écologique dans les territoires ? - Assemblée nationale](#)

l’Assemblée nationale par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, réunissant des acteurs clés et des experts de la transition écologique ainsi que des représentants des territoires. Deux enjeux majeurs étaient à l’ordre du jour pour penser les perspectives de territorialisation de la planification écologique : d’une part, **l’enjeu de repenser la gouvernance et l’architecture des dispositifs de planification** pour associer davantage les collectivités à la déclinaison locale des objectifs de transition écologique ; et d’autre part, l’enjeu de **fournir aux territoires les moyens de porter les ambitions françaises en matière de transition écologique.** Au-delà de cette table-ronde, ces questionnements sont aujourd’hui au cœur de la construction de cette troisième saison de COP, qui se veut l’outil privilégié de la territorialisation de la planification écologique impulsée par le SGPE.

Ainsi, d’un côté, le SGPE fait part d’une ambition forte pour ce nouveau cycle : celle d’assurer une stratégie nationale de planification écologique lisible et cohérente pour les territoires, prenant la forme d’une démarche renouvelée qui ne doit pas être « rigide et verticale » mais plutôt s’adapter aux « réalités du terrain »<sup>10</sup>. Le SGPE entend « faire confiance » aux territoires pour leur donner la capacité de décider en les « associant à tous les niveaux »<sup>11</sup>. De l’autre côté, les représentants des élus et des territoires alertent : les exercices de planification ne doivent pas s’empiler, mais plutôt s’aligner et s’intégrer les uns aux autres. Aujourd’hui, ce dont les territoires semblent avoir véritablement besoin, c’est un accompagnement pour passer à l’action, au-delà de planifier. Si le SGPE affirme que la planification ne doit pas être un exercice théorique imposé depuis Paris, mais plutôt un exercice d’outillage utile aux territoires embrassant toutes leurs spécificités et reconnaissant leurs besoins respectifs, il n’en reste pas moins que la démarche de COP met en lumière une fracture toujours vive entre le niveau national et le terrain. Des échanges récents issus du Congrès des Maires<sup>12</sup> soulignent en ce sens le manque de visibilité, de simplicité et d’ingénierie auquel sont confrontés les territoires : complexité et démultiplication des dispositifs de planification (PLU, PLUi, SCoT, PCAET, Sraddet...), faiblesse des moyens pour passer à l’action, et sentiment d’un cadre réglementaire trop mouvant pour stabiliser des stratégies locales. Certains élus redoutent ainsi l’absence d’une « vraie concertation » entre l’Etat et les communes, bien que le SGPE affiche sa volonté de mieux intégrer le bloc communal<sup>13</sup>.

Ainsi, on peut tirer plusieurs enseignements de la réception en demi-teinte de ce projet de 3<sup>ème</sup> saison de COP : sa réussite dépendra largement de la capacité de l’Etat à faire de la planification territoriale un vrai projet de territoire, mais aussi de sa capacité à clarifier son rôle et à mettre en place une co-construction réellement partagée. Sans cela, les COP risquent

---

<sup>10</sup> Extrait du discours du ministre Mathieu Lefèvre, lors de la table ronde du 27/11/25

<sup>11</sup> Ibid

<sup>12</sup> Article de la Banque des Territoires - [Congrès des maires – Transition écologique : de la friture sur la ligne](#)

<sup>13</sup> Article de la Banque des Territoires - [Planification écologique : la saison 3 des COP annoncée après les municipales](#)



d'être perçues non comme un levier d'action sur-mesure, mais comme un exercice supplémentaire venant s'ajouter à un paysage déjà saturé de dispositifs.

### **3.2 Une 3<sup>ème</sup> saison qui devra apporter simplification, lisibilité et prévisibilité pour véritablement outiller les territoires**

La préparation de la saison 3 des COP ouvre une opportunité décisive pour la territorialisation de la transition écologique : celle d'impulser un nouvel élan. Pour devenir un outil pleinement opérationnel, ce nouveau cycle devra offrir aux collectivités un cadre plus simple, cohérent, prévisible et coconstruit, capable de convertir les ambitions nationales en actions concrètes à l'échelle locale. A la lumière des attentes fortes formulées par les territoires à l'issue des premières COP et décrites ci-dessus, cette nouvelle saison devra être à la hauteur de plusieurs enjeux :

✓ **Descendre l'échelle et trouver le bon niveau de granularité**

La 3<sup>ème</sup> saison doit poursuivre le mouvement de décentralisation de la planification écologique en descendant à une granularité plus fine, qui associe pleinement les communes et intercommunalités. Ce changement d'échelle doit permettre de penser la planification au niveau de son échelon de mise en œuvre, et d'ainsi renforcer la capacité des COP à s'inscrire dans les réalités quotidiennes des territoires.

✓ **S'inscrire dans l'existant et simplifier la planification**

La simplification attendue vise à éviter la superposition de démarches parallèles et à mutualiser les exercices de planification. La saison 3 doit concrètement articuler les COP avec les dispositifs existants (PCAET en premier lieu mais également les politiques sectorielles PLU, SCoT ...), afin d'éviter la multiplication de cadres qui mobilisent séparément élus et services pour, in fine, un même exercice. L'enjeu est d'installer une planification écologique en réseau, où chaque exercice nourrit les autres, plutôt qu'une accumulation de strates indépendantes.  
+ ajout que c'est un constat partagé territoires / SGPE, chantier qui dépasse les COP

✓ **Rendre les objectifs de transition écologiques lisibles et cohérents**

Pour outiller efficacement les collectivités, la 3<sup>ème</sup> saison devra rendre les trajectoires nationales plus lisibles, avec des objectifs clarifiés, des repères méthodologiques homogènes, et des indicateurs de suivi stabilisés. La lisibilité implique également de mieux articuler les différentes temporalités (court, moyen et long terme) afin que les élus puissent situer leurs actions dans un cadre cohérent, intégrateur et compréhensible. C'est un cadre national clair et cohérent qui créera les conditions de réussite d'une planification territorialisée et opérationnelle.



#### ✓ **Garantir la prévisibilité : financière, réglementaire et calendaire**

La prévisibilité constitue un levier central pour sécuriser l'action territoriale. Elle suppose de fournir aux territoires un horizon, matérialisé par un cadre pluriannuel stable. Cette stabilité dépend étroitement des orientations politiques nationales, qui conditionnent la continuité des règles, des objectifs et des financements. La 3<sup>ème</sup> saison devra donc clarifier au maximum les engagements de l'État, offrir des perspectives financières cohérentes dans le temps et établir un calendrier structuré, permettant aux collectivités d'anticiper plutôt que de réagir.

#### ✓ **Renforcer l'ingénierie locale**

Pour passer de la planification à l'action, les collectivités doivent être accompagnées par une ingénierie renforcée : appui méthodologique, expertise sectorielle, ressources humaines dédiées, mise à disposition de données, accès facilité aux outils et aux dispositifs d'accompagnement. Consolider cette ingénierie à l'échelle intercommunale et communale est indispensable pour permettre aux territoires de traduire leurs ambitions dans des projets crédibles et réalisables.

#### ✓ **Créer un cadre de coopération renforcée entre le niveau national et local**

La coopération devra, dans cette nouvelle saison, être profondément renouvelée. Les territoires ne souhaitent plus seulement être « associés » à la démarche : ils demandent à en être parties prenantes dès la conception même des COP. La saison 3 devra donc rompre avec une logique trop descendante et promouvoir une co-construction réelle, fondée sur un partage clair des responsabilités, des moyens et des contributions. Ce cadre de coopération renouvelé permettra d'instaurer un climat de confiance et d'assurer une meilleure appropriation locale des objectifs nationaux.

C'est en réunissant ces conditions que la 3<sup>ème</sup> saison de COP pourra devenir un véritable outil d'action, et être perçue comme une opportunité pour concrétiser des projets de territoires.

## 4. Conclusion

La planification écologique émane d'un exercice stratégique pensé à l'échelon national pour guider la France vers un projet de société sobre et résilient en apportant une vision intégrée entre le climat, la biodiversité et les ressources naturelles mais pas seulement. La planification écologique est aussi une réflexion à mener au plus près des territoires français, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux, littoraux, montagnards, insulaires, étendus ou tout petits. La planification écologique est une stratégie nationale, mais surtout un ensemble de feuilles de routes régionalisées et opérationnelles, qui permettront de mettre en œuvre cette stratégie. Les territoires sont aujourd'hui mobilisés, et sont les premiers à passer à l'action, pour préserver leur environnement mais aussi améliorer la qualité de vie actuelle et future de leur population. Mais pour ce faire, dans un contexte où le lien entre le niveau national et



local s'est distendu et usé, ils ont besoin d'être associés à l'exercice de territorialisation de la planification dès sa conception. Ils ont également besoin d'être accompagnés et outillés, techniquement et financièrement. Il ne fait nul doute que les COP territoriales sont une opportunité unique pour créer un espace de dialogue, penser et mettre en œuvre ces projets de territoires. Seulement, pour y parvenir, elles devront désormais se nourrir des enseignements des saisons passées pour convaincre les territoires que cet exercice est une opportunité : en étant plus granulaires, mieux articulées et mutualisées aux démarches existantes, mais aussi en offrant de la prévisibilité et de la lisibilité aux territoires quant aux objectifs nationaux, alors, ces COP pourront être véritablement portées par les territoires et perçues comme incontournables par ces derniers.

Aujourd'hui, au-delà de mettre en œuvre la transition écologique dans les territoires, il est urgent de le faire par et grâce aux territoires. Si l'élaboration de la 3<sup>ème</sup> saison des COP est guidée par ce principe, alors les territoires seront mobilisés et prêts à embarquer. L'impulsion doit être portée localement pour qu'elle fédère, aboutisse, et se transforme en mobilisation effective, à l'instar des multiples engagements volontaires au sein du programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME recensés partout en France et dont les résultats sont probants ces dernières années.

Enfin, la dynamique territoriale engagée à travers le lancement de cette 3<sup>ème</sup> saison de COP territoriales s'inscrit pleinement dans le contexte de la publication en décembre 2025 de la version projet de la 3<sup>ème</sup> Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC 3)<sup>14</sup>. Cette nouvelle feuille de route nationale, fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux menés localement dans les territoires, à travers la concertation, l'identification des vulnérabilités et la co-construction de plans d'action adaptés, viendront ainsi nourrir et concrétiser les orientations nationales. Cette articulation permet non seulement d'assurer la cohérence entre les ambitions nationales et les réalités de terrain, mais aussi d'enrichir la SNBC 3 par la diversité des initiatives, des retours d'expériences et des innovations portées par les collectivités. En retour, la SNBC 3 offre un cadre structurant, des repères méthodologiques et des outils de suivi qui faciliteront la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales d'atténuation. Ce dialogue permanent entre l'échelon national et les territoires constituera un levier essentiel pour accélérer la transition écologique, renforcer la résilience des territoires et garantir l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

*Auteurs : Iris Lassus, Guillaume Bonnentien*

---

<sup>14</sup>Vers la 3<sup>ème</sup> Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/3e-strategie-nationale-bas-carbone-snbc-3>



## À PROPOS

I Care by BearingPoint, leader de la transformation à impact, est le centre d'expertise en développement durable du cabinet BearingPoint.

De la stratégie à la mise en œuvre, les experts d'I Care apportent des solutions de transition concrètes et innovantes aux entreprises, aux institutions financières et aux organisations publiques.

L'ambition de I Care est double : offrir une expertise technique sur les questions d'environnement, de climat, de biodiversité, d'impact social, d'économie circulaire et de finance durable ; et combiner cette expertise avec un savoir-faire transformationnel pour engager ses clients dans l'évolution de leurs métiers et de leurs modèles économiques.



| Because our **impact** matters